

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1248

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Associations lucratives sans but ?¹

Pas un jour qui ne nous serve son lot de louanges des vertus de la privatisation des activités économiques et des services. Qu'en est-il du domaine relevant du social et de la santé?

JEAN-PIERRE FRAGNIÈRE

Professeur à l'EESP

(Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne).

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédactrice:

Valérie Bory (vb)

Ont également collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Pierre

Fragnière

Composition et maquette:

Valérie Bory, Jean-Luc

Seylaz

Secrétariat:

Murielle Gay-Crosier

Marciano

Administrateur-délégué:

Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et

Métiers SA, Renens

Abonnement annuel:

85 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone:

021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

Le téléphone, le train, la buanderie, l'établissement médico-social et même la prison, pour ne citer que des exemples, sont promis à des cures de jouvence et d'efficacité grâce aux vertus de la concurrence et de la *responsabilité*.

Plus discrètement, le mouvement s'est développé dans les domaines du social et de la santé. Au cours des dernières années on a vu fleurir des associations et des fondations qui se proposent de fournir des prestations dans le vaste champ d'application de la sécurité sociale, au sens large du terme.

Souvent ces initiatives sont l'expression d'un modèle traditionnel en Helvétie. Quand un nouveau problème est détecté, les milieux concernés se mobilisent et développent des projets. Ils rassemblent des forces *privées*, et des ressources; ils construisent un premier réseau institutionnel. Peu à peu, les pouvoirs publics prennent le relais pour garantir la solidité du système et assurer l'accès de tous aux prestations. C'est un schéma de ce type qui a conduit (par exemple) à la mise en place des équipements pour les personnes handicapées. Très fréquemment, l'étiquette « privé » subsiste, mais l'essentiel des budgets est couvert par des fonds publics.

Contrôle déficient

Ce qui est apparemment nouveau, c'est la démarche inverse. Des tâches assumées depuis belle lurette par les pouvoirs publics sont « privatisées » ou confiées au secteur associatif. L'opération s'est accompagnée d'une intense revalorisation de la « vie associative » et de son moteur qui est ou devrait être le bénévolat. Voilà des perspectives fort réjouissantes qui font appel à la mobilisation de la générosité individuelle et des solidarités collectives. On a chanté le renforcement du lien social, la pro-

●●●

tisseurs impliqués dans le développement touristique, comme le révèle cette citation: «Compatriotes valaisans, j'espère que nous serons dignes de nos prédécesseurs (...) qui avaient osé créer barrages et remontées mécaniques, points d'ancrage de notre économie» (un promoteur de Veysonnaz, dans la quête de signatures pour le comité de soutien).

Le récit fondateur, en Valais, apparaît bien la fois ancré dans la tradition (grandeur et dureté de la civilisation alpine) et dans la modernité (le syndrome de la pelle mécanique, selon la formule d'un des auteurs). ■

motion d'une nouvelle citoyenneté, la vertu des interventions de proximité sur un refrain de lutte contre les phénomènes bureaucratiques et les rigidités institutionnelles. Qui oserait mettre en doute ces valeurs et se montrer réticent devant un tel bouillonnement d'innovations sociales? Presque personne, mais...

Il y a association et association. La contribution de ces milliers de petites « sociétés » au fonctionnement de la démocratie doit être appréciée à sa juste valeur et même encouragée, le cas échéant en soutenant le bénévolat par quelques coups de pouce au fonctionnement qui peuvent prendre la forme de subventions.

Que penser en revanche de ces vastes organisations qui gèrent de gros budgets à base de ressources publiques, un personnel qui se compte par centaines tout en se coiffant de la forme associative, les comités étant bien garnis d'élus et de notables fréquemment recrutés par cooptation? C'est là que la dérive menace. On peut voir apparaître un étrange capitalisme associatif, plutôt sauvage et fort peu social, où les intérêts corporatistes ont chassé les bénévoles et les subventions publiques les dons, où une part croissante des prélèvements obligatoires échappe au contrôle des élus du peuple. Nombre d'associations en viennent à fonctionner selon un principe monarchique ou féodal qui place leurs dirigeants à l'abri de tout contrôle de leurs mandants. Dans trop de cas on peut se demander ce que sont devenus ces principes politiques fondateurs que sont la transparence, l'impartialité et la rigueur dans l'emploi des fonds publics.

Chasses gardées

Cette forme du « Moins d'état » peut conduire à la constitution de chasses gardées, de réseaux plus ou moins étanches, de bassins de clientélismes et dans le pire des cas à des malversations explicites. La Suisse serait-elle à l'abri de comportements du type de ceux qui ont agité l'ARC, en France? Au delà de ces péripéties, la question qui se pose est beaucoup plus fondamentale. On devine que l'atomisation des sociétés, la délégitimation de l'intérêt général et le déclin du politique vont de pair. En délégitimant les pouvoirs publics de tâches et de responsabilités qui touchent de très près la gestion de l'intérêt général, on risque de transformer la démocratie, fût-elle à haute dose de fédéralisme et de subsidiarité, en une coquille bien vide. ■

¹ Ce titre quelque peu provocateur est emprunté à Pierre P. Kaltenbach, éd. Denoël. Paris, 1995.